

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE SUR LE MOIS DE L'AMNISTIE EN AFRIQUE POUR 2020

Mes chers concitoyens africains, je m'adresse à vous en ma qualité de Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de septembre 2020.

Comme vous le savez certainement, le Sommet de l'Union africaine tenu en 2017 a adopté une décision déclarant le mois de septembre, et ce, jusqu'en 2020, "Mois de l'Amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes illicites".

Cette décision vise à retirer les armes illicites en possession des civils et des acteurs non étatiques.

Les armes illicites sont l'un des plus grands ennemis de la paix, de la sécurité et du développement, et tout effort visant à s'en débarrasser devrait être salué par chaque individu épris de paix sur notre continent

Je lance donc un appel à tous ceux qui possèdent une arme illégale pour qu'ils la remettent aux autorités nationales désignées au cours de ce mois. La Conférence de l'UA a décidé que, si vous le faites, vous ne serez pas poursuivi.

Ce faisant, vous contribuerez aux efforts visant à faire taire les armes en Afrique. Une Afrique pacifique, sûre, prospère et à même de faire progresser le développement de vos pays. C'est le souhait de chaque pays.

Travaillons tous ensemble pour assurer un avenir meilleur pour notre continent.

Je vous remercie.